

# ATELIER PROJET

Eclairage public

## CONTEXTE

La gestion de l'éclairage public est un sujet d'actualité pour de nombreuses communes. Les questions qui se posent peuvent-être liées à la dépense énergétique, à la sécurité des personnes, au confort, ou aux problématiques de pollution lumineuse.

Faut-il programmer les lampadaires pour une extinction une partie de la nuit ?

Faut-il baisser l'intensité de l'éclairage sur des horaires particuliers?

Faut-il supprimer des lampadaires?

...

A Chirols, la commune a créé un atelier-projet ouvert à tous les habitants afin d'aborder le sujet, savoir si une volonté particulière se dégage, connaître les possibilités, les contraintes et les coûts.

## **SDE 07 :**

La commune de Chirols a transféré la compétence de l'éclairage public au SDE 07.

Ce transfert de compétence globale recouvre :

- l'élaboration du projet,
- les investissements (travaux),
- la maintenance des installations d'éclairage,
- le fonctionnement des installations d'éclairage.

La commune reste décisionnaire de ses travaux, de son calendrier, du choix du matériel d'éclairage, de la gestion du service (éteindre ou pas, réduire la puissance, ...)

### **Le SDE 07 intervient à la fois**

- par une maintenance préventive avec un remplacement régulier du matériel (Quelque 295 communes ont délégué au SDE 07 leurs compétences pour l'entretien de l'éclairage public. Les interventions sont faites dans les jours qui suivent la transmission des requêtes),
- par une maintenance curative,
- par une aide à la réduction des consommations électriques (remplacement des ballons fluorescents et des matériels énergivores par des LEDS)
- par un relevé cartographique,
- le SDE 07 peut également assurer une mission de Conseil Technique auprès des communes, notamment quant au choix du matériel d'éclairage public.

## **LES POSSIBILITES A CHIROLS**


- 1/ Laisser l'éclairage nocturne => ne rien changer
- 2/ Eteindre l'éclairage une partie de la nuit (ex : 23h>5h) => installer des horloges
- 3/ Remplacer tout ou partie des lampadaires par des LED => programme baisse intensité et horaire possible
- 4/ Supprimer l'éclairage public => plus de lampadaires sur la commune

**A noter : la facture énergétique d'éclairage public est très faible car l'électricité pour la majorité des lampadaires n'est pas comptabilisée à ce jour. Des interventions de remplacement de technologie (LED), de déplacement de lampadaires, d'ajouts, ... Feraient qu'il y aurait alors un coût lié à la consommation pour la commune.**

## **LES COÛTS (approximations)**

- 1/ Laisser l'éclairage nocturne => 0€
- 2/ Eteindre l'éclairage une partie de la nuit (ex : 23h>5h) => 5500€
- 3/ Remplacer tout ou partie des lampadaires par des LED => 14000 €
- 4/ Supprimer l'éclairage public => A budgétiser (car enlèvement obligatoire des lampadaires)

# L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE

● Export2  OUVRAGE

Classeur1

● réglage possible

● pas de réglage

▲ commande isolée

●

OpenStreetMap

